



8^{ème} Randonnée VTT des Déjantés du Massif d'Uchaux 4 mai 2025

Informations - Règlement - Sécurité

Le club des « Déjantés du Massif d'Uchaux », organise le 4 mai 2025 une randonnée VTT, Gravel et pédestre ouverte à tous, sans esprit de compétition, et sans classement d'aucune sorte. Chacun est libre de parcourir le circuit qu'il désire, à son rythme. Celle-ci est déclarée et a l'agrément de la F.F.C.T.

L'inscription est obligatoire, tant pour les circuits VTT, Gravel que pédestres. L'inscription en ligne est conseillée. Le bulletin d'inscription doit être rempli intégralement et correctement. Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs, qui devront être accompagnés. Celle-ci se trouve au dos du bulletin d'inscription.

Parkings, inscriptions :

Les inscriptions, le départ et l'arrivée auront lieu à Uchaux « la Galle » devant la salle des jardins. Les parkings sont situés : Route de Mornas, Cimetière de la Galle et Place des jardins.

Circuits :

- VTT : 10 parcours possibles de 17 à 55 km et 240 à 1250 m de dénivelé environ, en 1 circuit commun et 4 boucles optionnelles dont le plan sera affiché avec les distances, dénivelés et niveaux de difficultés.
- Gravel : 2 parcours de 51 et 82 km pour 530 et 840 m de dénivelé positif
- Marche : 11 km/200 m de dénivelé positif ou 14 km/300 m de dénivelé positif environ

Ravitaillements :

Une collation d'accueil (café/biscuits) est proposée avant le départ.

Un ravitaillement commun vététistes et gravel, sera proposé sur les circuits VTT et gravel et installé à la salle des fêtes des Farjons. Le ravitaillement de la randonnée pédestre sera installé à Sérignan du Comtat.

Enfin, une collation et des boissons seront offertes à tous les participants à l'arrivée.

Horaires :

Début des inscriptions : 7h00 - Derniers départs : 10h00 – Clôture des ravitaillements des Farjons et de Sérignan : 12h00 - Clôture de la randonnée : 14h00

Tarifs

- Inscription en ligne :
 - VTT et Gravel (« licencié » s'entend : licencié FFCT) - Moins de 18 ans licencié : gratuit - non licencié : 5 € - Plus de 18 ans licencié : 7 € - non licencié : 10 €
 - Marche : 7 €
- Inscription sur place :
 - + 3 €

Règlement :

1. Cette randonnée est organisée sous l'égide et les règlements de la F.F.C.T.
2. La « Randonnée des Déjantés » VTT est ouverte à tous, licenciés ou non.
3. **Les participants sont tenus de respecter le code de la route, l'éventuelle présence d'assistants de parcours ne signifie en aucun cas que la route est réservée à l'épreuve et n'apporte aucune priorité.**
4. **A VTT, le port du casque est obligatoire.**
5. Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence engagera sa responsabilité.
6. La responsabilité du club LDMU ne saurait être engagée en cas d'accident.
7. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants.
8. Le participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée.
9. **Le participant atteste sur l'honneur être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi après avoir pris connaissance des difficultés de celui-ci et des consignes de sécurité.**
10. Les licenciés FFCT « balade » sont limités aux circuits verts et bleus selon la classification FFCT, pour être couverts par l'assurance de leur licence.
11. Il est interdit de jeter des détritiques dans la nature, des poubelles sont prévues au départ, au ravitaillement et à l'arrivée.
12. Ces parcours traversent beaucoup de propriétés privées et nous nous devons de respecter ces terrains. Nous vous demandons de ne pas publier les traces GPS des parcours, afin qu'il n'y ait pas trop de passage hors randonnée. Les propriétaires qui nous ont donné l'autorisation de passage l'ont fait pour ce jour uniquement. De plus en plus de secteurs se ferment à notre pratique, souvent à cause d'abus ou d'incivilité.
13. **Les mineurs ne peuvent participer que sous la responsabilité de leurs parents, qui donnent leur accord en remplissant l'autorisation parentale prévue au dos du bulletin d'inscription. Ils doivent être accompagnés d'un adulte responsable désigné par leurs parents.**
14. L'engagement est ferme et définitif et ne peut être remboursé qu'en cas d'annulation par l'organisateur.
15. Le règlement, les consignes de sécurité, le plan des circuits avec les distances, dénivelés et difficultés, seront affichés au départ et au ravitaillement.
16. L'inscription est obligatoire, tant pour les circuits VTT, Gravel que pédestres. Le bulletin d'inscription doit être rempli intégralement et correctement.
17. Il est recommandé de ne pas rouler « en peloton », qui risque de créer un « bouchon ».
18. Certaines parties des parcours VTT sont assez techniques et s'adressent davantage à des vététistes confirmés. Soyez prudents et choisissez vos circuits en fonction de vos compétences.
19. Respectez les moins rapides que vous, cette épreuve est une randonnée, pas une course, il ne sera établi aucun classement !
20. Les VTTAE sont les bienvenus, **sous réserve de respecter les autres participants, même moins rapides !**
21. **Tout utilisateur de VTT à assistance électrique certifiée que son VTT est conforme aux normes légales de fabrication en vigueur et non débridé.**
22. **La participation à la Randonnée des Déjantés implique la prise de connaissance de ce règlement et son acceptation sans réserve.**

Sécurité :

Je m'engage à me faire pointer par l'organisation à l'issue de mon parcours.

Les numéros d'urgence et les consignes de sécurité sont indiqués sur la « feuille de route » remise à tous les participants, qui présente également l'ensemble des circuits.

Les organisateurs sont équipés de trousse de première urgence, au départ/arrivée et au ravitaillement.

La plupart des membres de l'organisation est titulaire du PSC1 ou du SST.

Les traversées de route importantes pourront être signalées sur place par des « assistants de parcours ».

Les compagnies de sapeurs-pompiers de Bollène et d'Orange seront averties de l'organisation de la manifestation.